

<b>Département du GARD Arrondissement d'Alès CRUVIERS-LASCOURS</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CRUVIERS - LASCOURS</b>
----------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

<b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015 DÉLIBÉRATION N° 2015-30</b>
------------------------------------------------------------------------------------

<p>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : <b>14</b> En exercice : <b>14</b> Présents : <b>13</b> Procuration : <b>1</b></p>	<p>L'an deux mille quinze et le seize décembre à 20 heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie de Cruviers-Lascours, sous la présidence de <b>Monsieur FIARD Fabien</b></p>
<p>Date de la convocation : 11/12/2015</p>	<p><b>Présents : ADAMIEC</b> Pierre-Nicolas, <b>ALLEMAND</b> Jean-Charles <b>AULERY</b> Lucien, <b>BEAU</b> Christian, <b>BEAUVE</b> Jean-Claude, <b>BOUXIN</b> Sabrina, <b>BUET</b> Jean-Claude, <b>CEZAR</b> Jocelyne, <b>COSTA</b> Rémy, <b>DUBOIS</b> Karine, <b>FIARD</b> Fabien, <b>MILLOT</b> Muriel, <b>TOULOUZE</b> Michel,</p>
<p><b>Objet :</b> <b>Élection des ADJOINTS AU MAIRE</b></p>	<p><b>Absent ayant donné procuration :</b> <b>TOULOUZE</b> Amandine donne pouvoir à <b>TOULOUZE</b> Michel</p> <p><b>Absent excusé :</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> <b>BOUXIN</b> Sabrina</p>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Deux scrutateurs :

**- Élection du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur **COSTA Rémy** : 14 voix

**Monsieur COSTA Rémy ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé :**

- **Premier adjoint au maire de la commune de Cruviers-Lascours.**

## **Élection du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur ADAMIEC Pierre-Nicolas : 14 voix

**Monsieur ADAMIEC Pierre-Nicolas ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé :**  
**- Deuxième adjoint au maire de la commune de Cruviers-Lascours.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Premier adjoint,



Deuxième adjoint,



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le maire,



Fabien FIARD

